



**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 17 JUIN 2011**

Le vendredi 17 juin 2011, à dix-huit heures quarante cinq, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents :

Arnaud FOUBERT, Bruno FORTIER, Réjane ESTIER, Jean-Luc SALMON, Sophie CLAUS, Michel ETIENNE, Dominique FAIVRE, Françoise MICHOT, Josy TORLET, Francis LEFEVRE, Gérard BELLEMERE, Mireille MONTREUIL, Françoise LUZZI, Anne LLAGONNE, Francine BARDOULA, Arnaud GIRAUDON, Tonia VIVIEN, Yannick BREAVOINE, Marie-Claire LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Jacques ZAJDA, Anke MEUNIER, Ludwig FOSSE, Françoise DECAEZEMAEKER, Sylvain DUBOIS, Nicole GROGNET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Saïd IBNEDAHDY pouvoir à Arnaud FOUBERT  
Christine HOFFMANN pouvoir à Florence HARMANT  
Gabriel MELAIMI pouvoir à Michel ETIENNE

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

Gautier JEANNOT

Est désigné(e) secrétaire de séance : Sophie CLAUS

Mme Anke MEUNIER, qui n'est pas de nationalité française, ne prend pas part au vote pour la délibération n° 2011-0617-01.  
Pour cette première délibération, seuls les présents votent et les pouvoirs ne sont pas pris en compte.

**ORDRE DU JOUR**

- **Election des délégués suppléants du Conseil Municipal pour les Elections Sénatoriales du 25 septembre 2011**
- **Sera également inscrit à l'ordre du jour un vote sur le retrait de ses fonctions d'Adjoint à un Conseiller Municipal.**

**2011-0617-01  
ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES  
ELECTIONS SENATORIALES DU 25 SEPTEMBRE 2011**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour les élections sénatoriales qui se tiendront le 25 septembre 2011,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2011, relatif à l'élection des délégués et suppléants par les conseils municipaux le 17 juin 2011,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L287, un remplaçant en qualité de délégué du Conseil municipal a été désigné, sur sa présentation, pour remplacer M. Jérôme FURET, conseiller général,

Considérant que pour Crépy-en-Valois, la totalité des conseillers municipaux de nationalité française sont délégués de droit pour participer au vote lors des élections sénatoriales, et qu'il convient aujourd'hui de désigner 9 suppléants,

Considérant que cette désignation se fait par un vote sans débat, à bulletin secret, par scrutin de liste à la proportionnelle.

La proclamation des résultats fera l'objet de l'établissement d'un procès-verbal immédiatement à la fin du scrutin, qui sera affiché à la porte de la Mairie et transmis à la Préfecture.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de prendre connaissance des listes présentées :
  - Crépy Ensemble
  - Ensemble pour une Majorité de gauche et de progrès au Sénat
- de procéder au vote à bulletin secret, chaque électeur désignant sur le bulletin qui lui est fourni le nom de la liste à la quelle il souhaite apporter sa voix.

Le bureau de vote est constitué :

- d'un président : M. Arnaud FOUBERT, Maire
- d'une secrétaire : Mme Sophie CLAUS
- de 4 scrutateurs : Mmes Réjane ESTIER et Tonia VIVIEN, MM. Gérard BELLEMERE et Ludwig FOSSE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

votants	28
votes blancs	2
votes exprimés	26
votes pour la liste Crépy Ensemble	21
votes pour la liste Ensemble pour une Majorité de gauche et de progrès au Sénat	5

La liste « Crépy Ensemble » a 8 suppléants élus.

La liste « Ensemble pour une Majorité de gauche et de Progrès au Sénat » a 1 suppléant élu.

Un procès verbal des opérations de vote est dressé et signé par les membres du bureau de vote.

**2011-0617-02**  
**VOTE SUR LE RETRAIT DE SES FONCTIONS D'ADJOINT A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

Vu l'arrêté municipal n° A2011-091-DGS du 11 avril 2011, portant retrait de délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Bruno FORTIER, 1<sup>er</sup> adjoint, pour les affaires relatives à l'emploi, la solidarité, le handicap, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et pour les affaires courantes de la commune,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L2122-18 précité du code général des collectivités territoriales, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de voter à bulletins secret.

M. Jérôme FURET intervient pour préciser que les élus de son groupe ne participeront pas à ce vote.

6 non-participations au vote : Christine HOFFMANN (pouvoir Florence HARMANT), Claire-Marie LA SADE, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

votants	26
votes blancs	4
votes exprimés	22
votes pour le retrait	19
votes pour le maintien	3

M. Bruno FORTIER perd sa qualité d'adjoint.

Les autres adjoints resteront inscrits au tableau dans l'ordre existant, chacun remontant d'une place.

Le tableau des adjoints se compose donc comme suit :

1er adjoint	Réjane ESTIER
2 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Luc SALMON
3 <sup>ème</sup> adjoint	Sophie CLAUS
4 <sup>ème</sup> adjoint	Michel ETIENNE
5 <sup>ème</sup> adjoint	Dominique FAIVRE
6 <sup>ème</sup> adjoint	Françoise MICHOT
7 <sup>ème</sup> adjoint	Josy TORLET
8 <sup>ème</sup> adjoint	Francis LEFEVRE

Un nouveau tableau des membres du Conseil municipal sera transmis en sous préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 20.

Le Maire,

Arnaud FOUBERT